



Distr.
GENERALE
S/2804
10 octobre 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU ROYAUME-UNI
AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance du Conseil qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, une lettre en date du 18 septembre 1952 l'informant que M. P. Moore Crosthwaite, C.M.G., exercera les fonctions de représentant suppléant du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.

